



BRUXELLES-SUR-SEINE II

*De la défense des droits des femmes à la promotion de l'égalité de genre
Des praticiennes et des praticiens, des chercheuses et chercheurs bruxellois-es
et francilien-nes se croisent et travaillent à de nouvelles voies de conciliation.*

Paris, les 9 et 10 décembre 2016

Lieu :

**Délégation générale Wallonie-Bruxelles
274, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris**

Une initiative de la Commission communautaire française



en partenariat avec l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, JUMP et le Forum européen pour la Sécurité urbaine

Sous le patronage de la Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO

avec le soutien de LOGIQ

Nos partenaires



Sous le patronage



De la défense des droits des femmes à la promotion de l'égalité de genre

Il est communément accepté que le premier combat de masse des femmes fut celui qu'elles ont mené pour conquérir le droit de vote et le droit au travail, même si les premières revendications féministes datent de l'Époque Moderne et portent notamment sur l'accès à l'instruction. De la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle, les femmes ont réclamé des réformes qui leur assureraient des droits civils et civiques à l'égal de ceux accordés aux hommes. La majorité des féministes d'alors ne remettait pas fondamentalement en cause les rôles traditionnels, à l'exception de précurseuses qui critiquaient ouvertement ces normes.

Après la Seconde guerre mondiale, les femmes entrent plus massivement sur le marché du travail et dans les Universités. A cette époque, la découverte d'une nouvelle technique de contraception – la pilule - leur permet de pouvoir mieux maîtriser leur corps et leur sexualité. Elles prennent alors aussi conscience de leur oppression dans la famille, la sexualité, l'économie, la politique. Aux yeux des féministes, la seule solution est de renverser le système patriarcal qui les oppresse et d'instaurer de nouvelles valeurs et de nouveaux rapports entre les sexes. Elles réclament la libération des femmes face à la domination masculine.

A partir des années 1980, partant des États-Unis, la "troisième vague" est portée par des militantes qui dénoncent les oppressions qui frappent les groupes minoritaires au sein desquels s'entrecroisent les discriminations : de sexe, de classe, de "race", d'orientation sexuelle... La catégorie homogène « femme » est remise en question car elle ne tient pas compte de l'importance que revêt la diversité au sein des groupes.

Nombre de féministes considèrent que les rapports sociaux entre femmes et hommes sont des constructions sociales qui varient selon les époques et les contextes. Pour évoluer vers plus d'égalité, ces dernières doivent être remises en question et transformées.

Le genre est alors utilisé comme outil d'analyse : il fait ressortir, au sein des sociétés et entre les sociétés, les liens qui existent entre les inégalités de genre et les autres formes d'inégalité : économiques, sociales, générationnelles, culturelles, ethniques, religieuses et politiques. L'approche « genre » devient une méthodologie de changement social.

Qu'en est-il aujourd'hui en Ile de France et en région bruxelloise ? « Les chemins qui mènent pour l'égalité » ne sont-ils pas, comme le souligne l'historienne Michelle Perrot, « interminables » ?

Le droit de vote pour les législatives ne sera accordé qu'en 1944 en France et en 1948 en Belgique, la revendication « à travail égal, salaire égal » était inscrite dès 1945 dans la législation française, ce ne sera qu'en 1975 qu'elle le sera en Belgique avec la Convention Collective de Travail 25. Il faudra attendre le 8 mars 2002 pour que l'égalité des femmes et des hommes soit inscrite dans les articles 10 et 11 de la Constitution belge. Les lois sur «l'égalité réelle» en France ou sur la lutte contre l'écart salarial en Belgique n'ont pas encore 5 ans d'existence.

Ne faut-il pas que les politiques tiennent compte des inégalités structurelles et des rapports de force qui régissent la société ? La notion d'égalité entre les femmes et les hommes, est-elle trop lisse ? Les droits des femmes restent-ils une vraie question politique ? La mixité, participe-t-elle à œuvrer à plus d'égalité ? Que penser de la création d'un ministère des Droits des femmes ? Autant de questions autour desquelles des praticiennes et des praticiens, des chercheuses et chercheurs bruxellois-es et francilien-nes vont se croiser et travailler à de nouvelles voies de conciliation.

Vendredi 9 décembre 2016

Lieu : DELEGATION GENERALE WALLONIE-BRUXELLES A PARIS

274, Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

9h30 : Accueil des participant-e-s

10h00 : Mot de bienvenue de Madame Fabienne REUTER, Déléguée générale Wallonie-Bruxelles à Paris

Ouverture des travaux par Madame Bernadette LAMBRECHTS, Administratrice générale du Service Public Francophone bruxellois

10h30 à 12h00: Rencontre plurielle animée par Martine SIMONIS, Secrétaire générale de l'Association des Journalistes professionnels - AJP et Secrétaire nationale de l'Association générale des Journalistes professionnels de Belgique – AGJPB

avec

Valérie PIETTE, Professeure à la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles, Prix de l'Académie royale de Belgique

Pascale VIELLE, Professeure de droit social à l'Université catholique de Louvain, membre du Comité scientifique de la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin à Nantes

Véronique DEGRAEF, Chercheure en sociologie et assistante à l'Université de Saint-Louis

Brigitte GRESY, Secrétaire Générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Jean-Michel MONNOT, membre du Haut Conseil de l'Égalité,
Fondateur de All Inclusive

12h15 à 13h45 : déjeuner organisé par l'Institut LAMBION du Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires (CERIA) de la Commission communautaire française

14h00 à 15h30 : Confrontation des pratiques et mise en perspective des points de vue – 1ère partie

15h30 à 15h45 : Pause

15h45 à 17h00 : Confrontation des pratiques et mise en perspective des points de vue – 2ème partie

Chaque personne participante est invitée à prendre part à deux tables rondes.

Table ronde 1 : Genre et Multiculturalité

Les sociétés occidentales sont plurielles. Sur leur sol coexistent diverses communautés ethniques, religieuses, culturelles avec lesquelles elles font le pari d'une cohabitation harmonieuse. La dimension de genre, longtemps peu évoquée dans les débats sur la diversité, apparaît aujourd'hui avec force. Que ce soit dans l'analyse des articulations entre les discriminations sexiste et raciste, dans le développement de mesures cherchant à autonomiser les femmes de cultures perçues comme moins égalitaires ou encore dans l'instrumentalisation du discours de l'égalité à des fins racistes, le concept de genre a des réponses – et des questions – à apporter. Comme pour tout outil, il dépend cependant de qui manie ce concept, et avec quels objectifs. De quel « nous » parle-t-on quand nous évoquons la société occidentale, et qui en est exclu ? Est-ce que la multiculturalité est en contradiction avec l'égalité entre les femmes et les hommes ? Comment contribuer à l'émancipation des groupes les plus vulnérables sans pour autant les stigmatiser ou les aliéner de leur communauté ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils se positionner dans ce débat, et avec quelles politiques ?

Animatrices : Maria MIGUEL-SIERRA, Directrice de La Voix des Femmes et Latifa GADOUCHE, Secrétaire générale de Bruxelles Vivre Ensemble

Co-animateur : Fulvio CACCIA, Directeur de l'Observatoire de la Diversité culturelle

Rapporteur : Khalid ZIAN, Attaché principal au Service Public Francophone Bruxellois

Table ronde 2 : Mixité & Monde du travail

Si la mixité dans le monde du travail progresse globalement, il reste néanmoins du chemin à parcourir. Des études montrent que la présence de femmes au sein des entreprises et des organisations a une influence sur la qualité de la gestion des ressources humaines, sur l'efficacité des équipes et sur la qualité des services prestés. Cependant, les femmes restent sous-représentées dans les postes de management ou de direction. Ceci est dû à la manière dont les entreprises et les organisations assurent la promotion des talents et des compétences.

D'aucuns affirment que la mixité est une source d'innovation, de dynamisme, d'attractivité pour les entreprises et les organisations. Comment dès lors les sensibiliser à l'intérêt d'adopter une stratégie de recrutement favorisant la mixité, la rétention des talents et des compétences, de veiller au respect de l'égalité en matière de politique salariale, de formation en cours d'emploi, de promotion et d'équilibre des temps de vie au cours de l'évolution professionnelle ?

Animateur : Isabella LENARDUZZI, Directrice générale de JUMP

Co-animateur : Jean-Michel MONNOT, membre du Haut Conseil de l'Egalité, Fondateur de All Inclusive

Rapporteuse : Yolande FRAIZZOLI, Attachée principale au Service Public Francophone Bruxellois

Table ronde 3 : Egalité & Appropriation des espaces publics

Traditionnellement, les espaces publics sont masculins. Comme tout fait social, ils sont imprégnés des normes et valeurs d'une société inégalitaire, et cela se manifeste dans quatre domaines qui rendent l'espace public moins accessible aux femmes. D'une part, l'espace est conçu pour un mode de vie masculin. La distribution inégale des tâches reproductives (travail ménager, soins pour les personnes dépendantes) entre femmes et hommes crée alors des inégalités dans la mobilité et l'usage fonctionnel des espaces. D'autre part, la subordination sociale des femmes induit

des comportements de domination, plus ou moins violents, envers elles, notamment dans l'espace public. Ces comportements ont à la fois un impact individuel et collectif. Les femmes éprouvent un sentiment d'insécurité plus important que les hommes et mettent en place de nombreuses stratégies d'évitement qui limitent leur liberté et leurs choix. Par ailleurs, la représentation symbolique des femmes et des hommes renforce les stéréotypes dans l'espace public. Enfin, la privatisation et la commercialisation de l'espace public écarte et rend invisible les populations pauvres et marginalisées. Comme les femmes disposent de moins de revenus et de patrimoine, elles sont davantage touchées par ces politiques d'exclusion.

Quels dispositifs mettre en place afin de créer une ville mixte, accessible à toutes et pour tous ? Comment garantir une ambiance urbaine conviviale et ludique sans exclusion ? Quel rôle les associations féministes et féminines peuvent-elles jouer pour intégrer une analyse de genre dans les politiques urbanistiques ?

Animatrice : Laura CHAUMONT, Chargée de projets « Genre et espace public » à l'asbl Garance

Co-animatrice : Dominique POGGI, sociologue et formatrice au collectif « A Places Egales »

Rapporteuse : Valérie VAN HEER, Attachée au Service Public Francophone Bruxellois

Table ronde 4 : Droit & Discriminations

Malgré l'existence de textes juridiques qui rendent obligatoire l'égalité des droits entre les sexes, les inégalités liées au genre perdurent encore aujourd'hui de manière prégnante.

Face à ce constat, deux raisons sont évoquées. La première est celle de la persistance de stéréotypes qui structurent nos mentalités en divisant l'humanité en deux parties inégales et hiérarchisées et qui se traduit par une répartition du pouvoir et des droits favorable aux hommes et défavorable aux femmes. La seconde est celle de l'existence d'un système dans lequel les femmes victimes d'une discrimination liée à leur sexe sont, par un phénomène d'enchaînement, confrontées à d'autres inégalités qui les discriminent davantage.

Pour atteindre l'objectif d'une égalité effective des droits entre les femmes et les hommes, plusieurs gouvernements ont mis en place une politique de « gender mainstreaming » dont le but est d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques publiques. Mais est-ce suffisant ? Ne faut-il pas, à l'instar de ce qui est préconisé par le Conseil de l'Europe, mettre en œuvre une politique intégrée de l'égalité des femmes et des hommes qui réunirait trois conditions : une approche transversale de la question du genre dans toutes les politiques publiques, des

mesures spécifiques pour favoriser l'égalité et le recueil de données sexuées afin de mesurer les inégalités ?

Animatrice : Françoise GOFFINET, Attachée à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

Co-animateur : Edouard PATINO, Délégué auprès de l'organisme « Le Défenseur des Droits » (à confirmer)

Rapporteuse : Joëlle BORIAU, Attachée au Service Juridique du Service Public Francophone Bruxellois

Table ronde 5 : Culture & Féminisme

La famille, l'école, les médias aussi bien que le monde de l'art contribuent à créer et transmettre la culture ou les cultures qui ont été jusqu'à présent essentiellement produites par des hommes. Or l'enjeu pour l'égalité des sexes est que les femmes participent à l'élaboration de cette culture et la transforment en une culture commune sans laquelle il n'y aura pas de transformation en profondeur des rapports inégaux entre les sexes. Que peut l'éducation parentale pour combattre les stéréotypes sexistes? Que peut l'école pour encourager le potentiel créateur des filles comme des garçons? Que peuvent les médias pour rendre justice à la part des femmes dans la création de culture? Quel rôle peut jouer l'associatif féminin et féministe dans ce processus ?

Animatrice : Nadine PLATEAU, Présidente de la Commission « Enseignement » du Conseil des Femmes francophones de Belgique

Co-animatrice : Amandine BERTON-SCHMITT, chargée de mission Education au Centre Hubertine Auclert

Rapporteuse : Corinne DESIR, Conseillère chef de service au Service Public Francophone Bruxellois

17h00 à 17h15: Pause

17h15 à 18h15 : Hommage à Chantal ACKERMAN, Cinéaste, avec la présentation de son premier film « Saute ma ville », en collaboration avec Marie VERMEIREN de l'asbl « Elles Tournent »

18h15 à 18h30 : Pause

18h30 à 19h00 : **Rapport général** par Sabine PANET, Journaliste et Rédactrice en chef d'Axelle magazine.

19h00 : Conclusions par Madame Céline FREMAULT, Ministre, Membre du Gouvernement francophone bruxellois, chargée des Relations internationales et par Madame Fadila LAANAN, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois.

19h45 : Cocktail dinatoire

Décoration florale réalisée par l'Institut Redouté-Peiffer, établissement d'enseignement secondaire technique et professionnel en horticulture de la Commission communautaire française

Samedi 10 décembre 2016

Visites au choix en matinée:

Marche exploratoire dans le 13^e arrondissement : résultat d'une expérience pilotée par Dominique POGGI, sociologue et animatrice du collectif « A Places Egales »

« Le droit à la ville, c'est la capacité à participer activement et à circuler librement.

Participer activement c'est-à-dire faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la gestion urbaine.

Et circuler librement, c'est pouvoir être dehors, en toute sécurité, en toute tranquillité, partout dans la ville, de jour comme de nuit, pour les activités professionnelles, familiales, culturelles, citoyennes, pour les loisirs et pour le plaisir. C'est cela le droit à la ville. Et c'est un droit essentiel pour la citoyenneté et l'égalité. »

Découvrir le bureau des temps de la Ville de Paris et le réseau Tempo territorial

« Dans une société qui leur assigne la prise en charge de la majeure partie des tâches de la sphère familiale, les femmes sont en première ligne en termes de contraintes temporelles. La "double journée", caractéristique d'un pays où la part des femmes ayant des enfants et travaillant à plein temps est un des plus élevés d'Europe, mais qui se solde souvent par l'obligation d'avoir un temps partiel (80% des emplois à temps partiels sont occupés par des femmes) en est l'un des symboles les plus évidents. Les bureaux des temps se sont développés en France au début des années 2000. Des collectivités locales s'intéressent à l'organisation du temps – horaires d'ouverture et accessibilité des services – et à la coordination des systèmes d'horaires sur leur territoire – transports, loisirs, travail, etc. – dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie.

Coordination générale : Mylène Laurant

Comité d'accompagnement : Corinne Désir, Latifa Gadouche, Françoise Goffinet, Isabella Lenarduzzi, Pauline Loeckx, Nadine Plateau, Valérie Van Heer, Irène Zeilinger

Appui logistique : Christine Binet, Michel Clément, Annette Splisteys

Appui administratif : Adline Jaafri, Ingrid Vandendriessche